

Contrats agri-environnementaux : les mesures 2021 en un clin d'œil

Avril 2021

Saisissez l'opportunité des MAEC

En souscrivant à l'une ou plusieurs mesures sur des parcelles éligibles, vous :

- > valorisez les bonnes pratiques que vous avez déjà mises en place,
- > améliorez la biodiversité,
- > participez à l'aménagement du territoire pour la chasse,
- > contribuez à la réduction des produits phytosanitaires et à une meilleure qualité de l'eau.

Déposez votre demande
d'aide avec votre dossier PAC
avant le 17 mai 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), les Conseils régionaux mettent en place un nouveau cadrage pour les mesures agro-environnementales climatiques (MAEC).

L'Etat, la Région et les Agences de l'Eau ont défini des zones prioritaires en faveur de la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des zones humides et de la lutte contre l'érosion. Sur ces zonages, des opérateurs sont en charge de construire et d'animer un projet agro-environnemental adapté à l'enjeu spécifique de leur territoire. Sur le département de la Somme, 19 structures se sont portées «opérateur» selon les zonages définis (cf carte).

Les opérateurs proposent un certain nombre de mesures : «herbe», «grandes cultures», «entretien du paysage», «mesures système d'exploitation».

Public concerné :

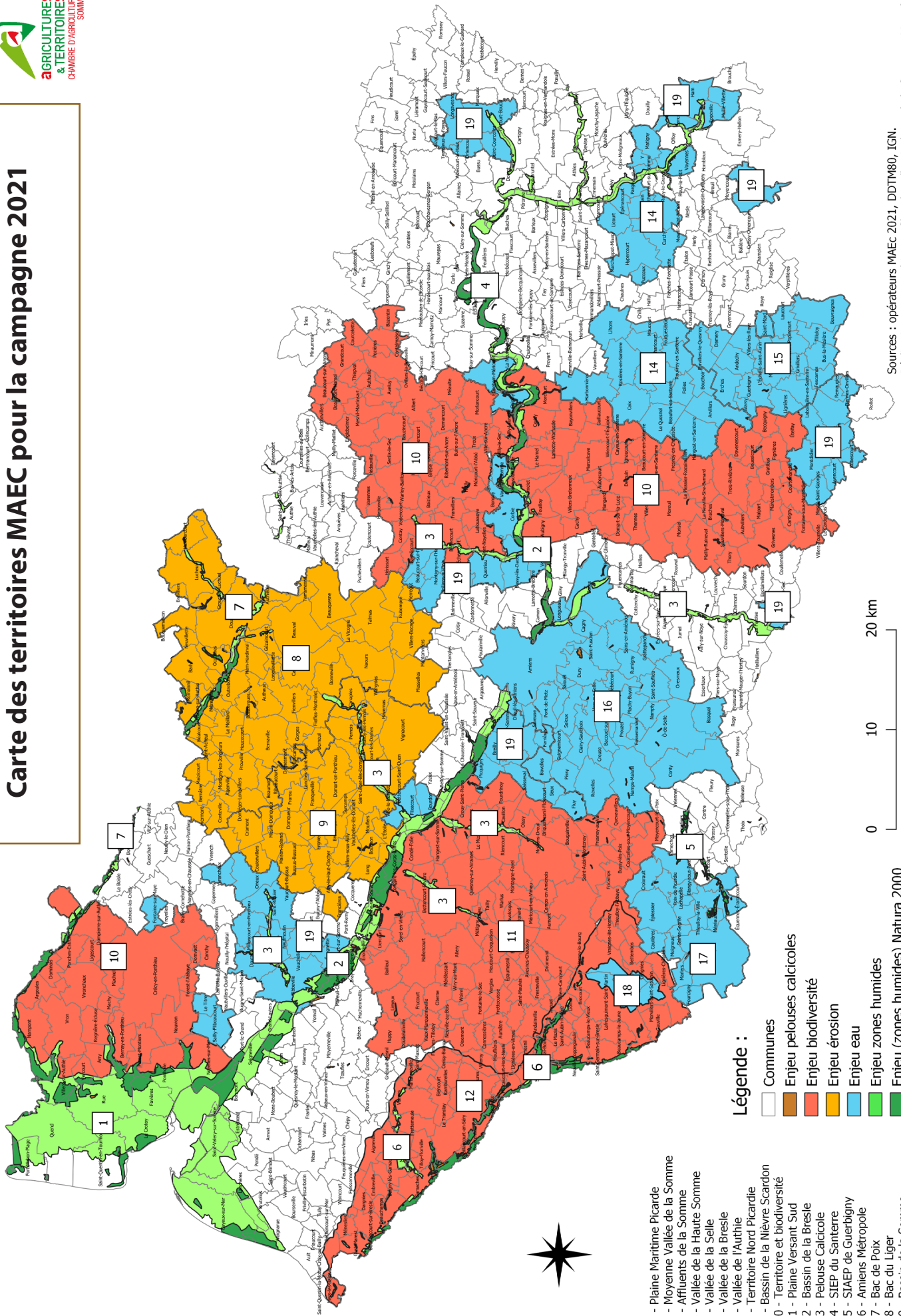
Tout exploitant agricole (sans limite d'âge) peut bénéficier de mesures agro-environnementales à condition d'avoir des parcelles situées dans les territoires agréés (voir carte). Pour les sociétés agricoles, il faut qu'il y ait au minimum un associé exploitant.

Durée de l'engagement :

Il s'agit d'un contrat fixe à la parcelle pour une durée de 1 an ou 5 ans. Selon les mesures pendant la période de transition PAC.



Carte des territoires MAEC pour la campagne 2021



- 1 - Plaine Maritime Picarde
- 2 - Moyenne Vallée de la Somme
- 3 - Affluents de la Somme
- 4 - Vallée de la Haute Somme
- 5 - Vallée de la Selle
- 6 - Vallée de la Bresle
- 7 - Territoire Nord Picardie
- 8 - Bassin de la Nièvre Scardon
- 9 - Territoire et biodiversité
- 10 - Territoire et biodiversité
- 11 - Plaine Versant Sud
- 12 - Bassin de la Bresle
- 13 - Pelouse Calcaïcole
- 14 - STEP du Santerre
- 15 - SIAEP de Guerbigny
- 16 - Amiens Métropole
- 17 - Bac de Poix
- 18 - Bac du Liger
- 19 - Bassin de la Somme

Mesures Nationales

Code	Mesures Nationales	Montant	durée contrat
API	Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité (minimum 72 ruches)	21€/ruche/an	5 ans
PRM	Protection des races Menacées (PRM)	200 €/UGB/an	5 ans
PRV	Préservation des ressources végétales (PRV)	600 €/ha/an cultures annuelles 900 €/ha/an cultures perennes	5 ans

Mesures par enjeux et par territoire

code	Mesures « enjeu eau »	Montant	14 - SIEPdu Santerre (7SEP)	15 - SIAEP de Guerbigny (6GUE)	16 - Amiens Métropole (7VIC)	18 - Bac du Liger (5LIG)	17 - Bac de Poix (5POI)	19 - Bassin de la Somme (7HSO)	Durée du contrat
GCA1	Absence de traitement herbicide	156,67€/ha/an	X			X	X		1 an
GCA2	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse (grandes cultures)	308,50€/ha/an	X		X	X	X	X	1 an
GCB0	Lutte biologique et réduction et réduction IFT : 30% H	122€/ha/an		X					1an
GCR1	Réduction IFT phytosanitaires : 40% Herbicides	95,70€/ha/an	X	X		X	X	X	1 an
GCR2	Réduction IFT phytosanitaires 50% HH	130,38€/ha/an	X	X	X	X	X	X	1 an
GCR3	Réduction IFT : 50% HH sur grandes cultures avec une part importante de maïs, tournesol, prairies temporaires et gel sans production intégrés dans des rotations	82,50€/ha/an			X				1 an
GCR4	Réduction IFT phytosanitaires : 50% HH et 40% H	217,58€/ha/an			X				1 an
GCR6	Réduction IFT phytosanitaires : 50% HH et 30% H	176,84 €/ha/an	X						1 an
GCR8	Réduction IFT phytosanitaires : 40% H et 35% HH	158,50€/ha/an	X					X	1 an
GCS1	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30% H	208,96€/ha/an	X					X	5 ans
GCS2	Semis direct sous couvert permanent et réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement 30% H et 35% HH	271,76€/ha/an	X					X	5 ans
HEC0	Création et maintien d'un couvert herbacé (remise en prairie)	447€/ha/an	X	X	X	X	X	X	5 ans
HEC3	Reconversion en prairies avec retard de fauche après le 1er juin	450€/ha/an			X			X	5 ans
HEC7	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique et faunistique	600€/ha/an				X			5 ans
HEF0	Retard de fauche au 1er juin	95,36€/ha/an			X	X	X		1 an
HEP1	Ajustement de la pression de pâturage (0.3 à 1.2 UGB/ha/an)	56,58€/ha/an			X	X	X	X	1 an
LIN1	Entretien de haies sur 2 faces	0,36€/ml/an/an		X	X	X	X		1 an
LIN2	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	3,96€/arbre/an		X					1 an
LIN4	Entretien de bosquets	145 €/ha/an		X					1 an
LIN5	Entretien de talus enherbés	0,42€/ml/an		X					1 an
LIN7	Entretien de mares	81,26€/mare/an				X	X		1 an

Code	Mesures à enjeu « érosion »	Montant	9 - Nièvre Scardon (7NIE)	8 - Territoire Nord Picardie (7NPI)	Durée contrat
HEP1	Ajustement de la pression de pâturage (0.3 à 1.2 UGB/ha/an)	56,58€/ha/an	X	X	1 an
HEF0	Retard de fauche au 1er juin	95,36€/ha/an	X	X	1 an
HEC0	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	447€/ha/an	X	X	5 ans
GCS0	Conversion au semis direct sous couvert	163€/ha/an	X	X	5 ans
LIN1	Entretien de haies sur 2 faces	0,36€/ml/an	X	X	1 an

Code	Mesures à enjeu « Biodiversité »	Montant	10 - Territoire et biodiversité (7COR)	11 - Plaine Versant sud (7PVS)	12 - Bassin de la Bresle (6ZVB)	Durée contrat
GCR2	Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements hors herbicides de 50 %	130,38€/ha/an	X			1 an
GCS0	Conversion au semis direct sous couvert	163€/ha/an	X	X		1 an
HEA0	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies	103,20€/ha/an	X		X	1 an
HEA5	Retard de fauche (après le 10 juin) et absence de fertilisation azotée sur prairies	249,68€/ha/an	X		X	1an
HEA8	Retard de fauche (après le 25 juin) et absence de fertilisation azotée sur prairies	326,18€/ha/an	X			1an
HEC0	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	447€/ha/an	X	X	X	5 ans
HEC1	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne et absence totale de fertilisation azotée	450€/ha/an	X	X		5 ans
HEC5	Reconversion en prairies avec retard de fauche après le 25 juin	450€/ha/an			X	5ans
HEC7	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique et faunistique	600€/ha/an	X	X	X	5 ans
HEF2	Retard de fauche au 10 juin (retard 25j)	146,32€/ha/an	X		X	1 an
HEF5	Retard de fauche au 25 juin	222,86€/ha/an	X			1 an
HEP1	Ajustement de la pression de pâturage (0.3 à 1.2 UGB/ha/an)	56,58€/ha/an	X		X	1 an
HEP3	Ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2) et absence de fertilisation azotée	159,90€/ha/an	X		X	1an
LIN1	Entretien de haies sur 2 faces	0,36€/ml/an	X		X	1 an
LIN2	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	3,96€/arbres			X	1 an
LIN3	Entretien de ripisylve	0,48€/ml/an		X		1 an
LIN4	Entretien de bosquets	145 €/ha/an		X		1 an
LIN7	Entretien de mares	81,26€/mare/an	X	X	X	1 an
LIN8	Entretien de bandes refuges	1,01€/ml/an		X		1 an

code	Mesures à enjeu Zones Humides	Montant	1 - Plaine Maritime Picarde (SPMP)	1 - Plaine Maritime Picarde (N2000) - (5 INAT)	2 - Moyenne Vallée de la Somme (ZH) (SVSZ)	2 - Moyenne Vallée de la Somme (N2000) (SVSN)	3 - Affluents Somme (7VSA)	4 - Vallée de la Haute Somme (ZH) (GHSZ)	4 - Vallée de la Haute Somme (N2000) (GHSN)	5 - Vallée de la Selle N2000 (6CV5)	6 - Vallée de la Bresle (ZH) (6ZVB)	6 - Vallée de la Bresle (N2000) (6NVB)	7 - Vallée de l'Authie (ZH) (7HVA)	7 - Vallée de l'Authie (N2000) (5NVA)	Durée contrat
HEA0	Absence de fertilisation azotée sur prairies	103,20€/ha/an									X	X			1 an
HEA5	Retard de fauche au 25 juin absence de fertilisation azotée	249,68€/ha/an									X	X	X	X	1 an
HEA8	Retard de fauche au 25 juin et absence de fertilisation	326,18€/ha/an	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X	1 an
HEC0	Création et maintien d'un couvert herbacé pérenne	447€/ha/an	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	5 ans
HEC5	Reconversion en prairies avec retard de fauche après le 25 juin	450€/ha/an		X				X	X	X	X	X			5 ans
HEC6	Reconversion en prairies et retard de fauche au 25 juin et absence de fertilisation	450€/ha/an						X	X	X	X		X	X	5 ans
HEF2	Retard de fauche au 10 juin (retard 25j)	146,32€/ha/an	X								X		X		1 an
HEF5	Retard de fauche au 25 juin	222,86€/ha/an			X	X	X	X		X			X		1 an
HEP1	Gestion des prairies pâturées et ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an)	56,58€/ha/an	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 an
HEP3	Gestion des prairies pâturées, ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an) et absence de fertilisation	159,90€/ha/an	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 an
ZHA1	Gestion de zones humides et abs de fertilisation azotée	223,32€/ha/an	X	X											1 an
ZHA2	Gestion des prairies humides pâturées, ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an) et absence de fertilisation	279,90€/ha/an	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 an
ZHA5	Gestion des prairies humides avec retard de fauche au 25 juin et absence de fertilisation	395,18€/ha/an			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 an
ZHF4	Gestion de zones humides avec retard de fauche (après le 25 juin)	291,86€/ha/an			X	X	X	X	X	X	X	X			1 an
ZHM1	Gestion des prairies humides	120€/ha/an	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	1 an
ZHP1	Gestion des prairies humides pâturées et ajustement de la pression de pâturage (0,3 à 1,2 UGB/ha/an)	176,58€/ha/an	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 an
LIN1	Entretien de haies sur 2 faces	0,36€/ml/an	X	X	X	X	X				X	X			1 an
LIN2	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	3,96€/arbres									X	X			1 an
LIN6	Entretien de fosses	1,29€/ml/an	X	X											1 an
LIN7	Entretien de mares	81,26€/mare/an	X	X							X	X			1 an

code	Mesures à enjeu «Pelouse Calcicole»	Montant	durée du contrat
HEH6	Entretien de pelouses et landes par pâturage annuel	178,76 €/ha/an	1 an
HEA8	Entretien par fauche de pelouses et landes et absence de fertilisation	326,18 €/ha/an	1 an
HEM1	Réouverture et entretien par pâturage de pelouses et landes en déprise et absence de fertilisation	386,57 €/ha/an	5 ans

La Chambre d'agriculture de la Somme vous accompagne dans vos démarches :

> Accueil MAE : Sandrine EVAÏN - 03 22 93 51 20 - s.evain@somme.chambagri.fr

> Maryse MAGNIEZ - m.magniez@somme.chambagri.fr

> Alexandre EECKHOUT - a.eeckhout@somme.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Somme - 19 bis rue Alexandre Dumas - 80096 Amiens Cedex 3

LES OPERATEURS PAR TERRITOIRE :

Territoire	Contact	Coordonnées
SIEP du Santerre	Marine JOSSE	animatrice-siepdusanterre@orange.fr
SIAEP du Guerbigny	Aude BRUNIAUX	audesiaep@orange.fr
Bassin de la Somme (amont)	Mélanie LECLAIRE	m.leclaire@ameva.org
Bassin de la Somme (aval)	Virginie SENE	v.sene@ameva.org
BAC de Poix et Liger	Xavier DESCOUTURES	xavier.descoutures@cc2so.fr
BAC Amiens Métropole	Olivier CREPIN	o.crepin@amiens-metropole.com

Territoire	Contact	Coordonnées
Territoire Nord Picardie	Emilie DORGE	emilie.dorge@cctnp.fr
Bassin de la Nièvre Scardon	Maryse MAGNIEZ	m.magniez@somme.chambagri.fr

Territoire	Contact	Coordonnées
Bassin de la Bresle	Jean-Philippe BILLARD	billard.institution.bresle@wanadoo.fr
Territoire et biodiversité	Maryse MAGNIEZ	m.magniez@somme.chambagri.fr
Plaine Versant Sud	Maryse MAGNIEZ Anthony DANESIN	m.magniez@somme.chambagri.fr adanesin@fdc80.com

Territoire	Contact	Coordonnées
Bassin de la Bresle	Jean-Philippe BILLARD	billard.institution.bresle@wanadoo.fr
Vallée de l'Authie	Maryse MAGNIEZ	m.magniez@somme.chambagri.fr
Vallée de la Haute Somme	Anaïs MASSON	a.masson@ameva.org
Vallée de la Somme	Sophie GUEGAN	sguegan@somme.fr
Plaine Maritime Picarde	Matthieu FRANQUIN	matthieufanquin@baiedesomme.fr
Basse vallée de la Selle	Anaïs MASSON	a.masson@ameva.org

Territoire	Contact	Coordonnées
Pelouses calcicoles	Clémentine COUTEAUX	c.couteaux@conservatoirepicardie.org